

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 27 janvier 2026

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. LINSTER Nicolas ; M. HIRTZ Thiébaut ; M. GABRIELE Jérôme ; M. BERGER Laurent ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ;

Présent par procuration : M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. LINSTER Nicolas

Absents excusés : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT et M. Alain SINDT

3 – Nouveaux tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer des nouveaux tarifs de location des salles communales et du dépositaire communal pour l'année 2026 et rappelle les tarifs actuels. Il passe la parole à Monsieur LINSTER Nicolas qui présente une synthèse des produits et charges des salles aux membres du conseil.

Il est demandé à la commission de gestion du locatif communal et à la commission gestion des salles de soumettre ses propositions aux autres membres du conseil présents.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire et les deux commissions entendues et, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de garder les tarifs 2025 pour l'année 2026, à savoir :

Salle communale de Haute-Sierck : **100,00 €** pour les personnes de la commune
150,00 € pour les personnes extérieures à la commune

Mise à disposition gratuite aux associations communales pour réunions sous réserve de disponibilité (à convenir à l'avance avec la Mairie).

A chaque location en cas de surconsommation électrique relevée, un prix de 0.15cts le kw/h sera facturé selon le règlement pour la salle de Haute Sierck. Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant obligatoire).

Dépositaire : **30,00 €** pour les personnes de la commune
100,00 € pour les personnes extérieures à la commune

Espace culturel et associatif :

Le Week-End : du vendredi 16h00 au lundi 8h00 et jours fériés sauf jour de l'An

Associations de la commune :	Gratuit pour 1 location à l'année
Habitants de la commune :	400 €
Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune :	550 €

Jour de la semaine : de 8h00 à 22h00 sauf vendredi de 8h00 à 16h00

Habitants de la commune : **150 €**
Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune : **200 €**

Cuisine Laverie Et/Ou Couverts

Utilisation de la cuisine, laverie et / ou couverts le WE : **+ 100 €**
Associations de la commune ou habitants de la commune en semaine **+ 50 €**

Pack Video/Audio

Utilisation du pack audio / vidéo : **+ 50€**

Prix de la casse ou Matériel manquant

Verre, assiette ou tasse : **3 €**
Cuillère, fourchette, couteaux, petite cuillère : **2 €**
Autre matériel au prix du remplacement

Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant obligatoire).

Lors d'un décès d'un habitant de la commune, les salles pourront être mises à disposition gracieuse pour les réunions familiales dans le respect du règlement et des réservations actées.

Caution salles communales : 1 000,00 € payable par chèque à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux voix charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 27 janvier 2026

Le Maire, Guy HOCHARD

